



GENERALI  
PATRIMOINE

# Espace Invest 5

Contrats d'assurance vie et de capitalisation

Composée d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation, la gamme **Espace Invest 5** est une solution d'épargne sur mesure qui s'adapte à vos objectifs patrimoniaux actuels et futurs.



ESPACE INVEST 5  
GENERALI



Une offre financière large et diversifiée.



Des options de gestion pour optimiser le suivi de votre épargne.



Trois modes de gestion au choix.



Des services en ligne pour vous faciliter la vie au quotidien.



Des garanties de prévoyance pour protéger vos proches.

# UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE POUR UNE ÉPARGNE DIVERSIFIÉE

La gamme **Espace Invest 5** offre un accès à plus de **1 600 supports** financiers pour dynamiser votre portefeuille, tout en constituant une épargne orientée vers l'économie réelle.

## SUPPORTS ESG\*

Environnement, Social,  
Gouvernance

## SUPPORTS IMMOBILIERS

SCPI/SCI/OPCI\*\*

## PRODUITS STRUCTURÉS

(Instrument financiers  
complexes)

+ de 100 supports  
**ACTIONS**

## FCPR

(Fonds Commun  
de Placement à Risques)

Le fonds croissance  
**G CROISSANCE 2020**

+ de 100  
**ETF**  
(Fonds indiciel coté.  
Support cherchant  
à suivre l'évolution  
d'un indice boursier)

## FONDS INFRASTRUCTURES

Le fonds en euros  
**ACTIF GÉNÉRAL  
DE GENERALI VIE  
(AGGVIE)**

\* Seuls certains supports d'investissement présents à la Note d'information valant Conditions générales intègrent des caractéristiques extra-financières. Veuillez-vous reporter à l'annexe financière de votre Note d'information valant Conditions générales pour plus d'information.

Les supports en unités de compte accessibles au titre du contrat Espace Invest 5 et poursuivant un objectif en matière d'investissement durable (supports relevant de l'article 9 du Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)) représentent, au minimum :  
- 18,10 % ;  
- 294 supports.

Pour plus d'information sur la durabilité : <https://www.generali.fr/disclosure>

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

\*\* SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) / SCI (Société Civile Immobilière) / OPCI  
(Organisme de Placement Collectif Immobilier)

# UNE OFFRE DE GESTION FLEXIBLE

Un contrat multi-dépositaires, multi-sociétés de gestion, multi-options de gestion.

## GESTION LIBRE



Ce mode de gestion offre une liberté totale dans la gestion du contrat et dans la sélection des supports d'investissement.

## GESTION PILOTÉE



Avec ce mode de gestion, la gestion du contrat est intégralement déléguée à Generali Vie, qui prend conseil auprès de sociétés de gestion partenaires. Elle permet ainsi de bénéficier d'une gestion clé en main, et d'une stratégie d'épargne adaptée au profil d'investisseur et à sa sensibilité au risque.

## GESTION PERSONNALISÉE



La gestion personnalisée permet de confier tout ou partie de votre épargne à des sociétés de gestion partenaires qui offrent une gestion sur mesure et en temps réel des investissements, avec un large choix de véhicules financiers (Titres vifs, OPC, ETF, ...).

LE +

## UN CONTRAT SOUPLE ET ÉVOLUTIF

Vos objectifs patrimoniaux étant évolutifs, vous avez la souplesse de changer de mode de gestion à tout moment et choisir parmi la gestion libre, pilotée ou personnalisée.

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.**

**L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.**

**Le support en unités de compte (instrument financier complexe) est exposé au risque de défaut de l'Émetteur et de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.**

## COMBINAISON DE LA GESTION LIBRE AVEC LES AUTRES MODES DE GESTION

Un contrat multi-options de gestion pour plus de flexibilité dans la gestion de l'épargne.

- 1- En plus **d'un profil de gestion pilotée**, vous avez la possibilité de choisir **l'ensemble des supports financiers** accessibles dans le cadre de la **gestion libre**.
- 2- En plus **d'une ou plusieurs orientations de la gestion personnalisée**, vous avez la possibilité de choisir **l'ensemble des supports financiers** accessibles dans le cadre de la **gestion libre**.

### GESTION PILOTÉE (1 PROFIL)

Cette option clé en main permet de placer une partie ou la totalité de l'épargne pour bénéficier d'une gestion professionnelle sans effort.

Réservée à ceux qui ont peu de temps ou une faible connaissance des marchés financiers.

### GESTION LIBRE

Cette approche flexible permet de placer une partie ou la totalité de l'épargne en vue d'une gestion en totale autonomie.

Destinée à ceux qui connaissent bien les marchés financiers et souhaitent gérer leur épargne eux-mêmes.

### GESTION PERSONNALISÉE

Cette solution sur mesure permet de placer une partie ou la totalité de l'épargne pour répondre aux objectifs spécifiques de l'épargnant.

Adaptée à ceux qui recherchent une approche alliant performance\* et réactivité.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.



## LES SOCIÉTÉ DE GESTION PARTENAIRES

### GESTION PILOTÉE



### GESTION PERSONNALISÉE



Liste non-exhaustive des sociétés  
de gestion personnalisée.

## DES OPTIONS DE GESTION AUTOMATIQUES POUR SÉCURISER ET DYNAMISER VOTRE ÉPARGNE<sup>1</sup>

La gamme **Espace Invest 5** offre un accès à **1 600 supports** financiers pour dynamiser votre portefeuille, tout en constituant une épargne orientée vers l'économie réelle.

### TRANSFERTS PROGRAMMÉS



Investir de manière progressive et régulière sur les supports en unité de compte, hebdomadairement, mensuellement ou trimestriellement.

### SÉCURISATION DES PLUS-VALUES



Sécuriser hebdomadairement les plus-values générées sur des supports en unités de compte sélectionnés vers un support de sécurisation.

### DYNAMISATION DES PLUS-VALUES



Dynamiser les plus-values générées par le fonds en euros Actif Général de Generali Vie du contrat en les transférant annuellement vers un ou plusieurs supports en unités de compte (supports de dynamisation).

### LIMITATION DES MOINS-VALUES ET DES MOINS-VALUES RELATIVES



Transférer totalement et automatiquement pour chaque support de désinvestissement sélectionné et en fonction d'un seuil de moins-values de référence que vous aurez déterminé, la valeur atteinte de chaque support vers un ou plusieurs supports de sécurisation dès lors que le seuil aura été constaté (périodicité quotidienne).

## L'ÉPARGNE DE TOUS VOS PROJETS

### Programmez vos versements pour épargner régulièrement

Pour vous constituer un capital au moyen d'une épargne régulière, vous pouvez opter pour la simplicité et mettre en place des versements libres programmés. Il vous suffit de déterminer leur montant, leur fréquence ainsi que leur répartition entre les supports de votre choix.

### Utilisez votre épargne à tout moment<sup>2</sup>

Si vous souhaitez récupérer une partie ou la totalité de l'épargne atteinte sur votre contrat, vous pouvez procéder à un rachat partiel ou total. Vous pouvez également profiter de la mise en place de rachats partiels programmés, à partir des supports de votre choix, pour percevoir périodiquement une partie de votre épargne.



## LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE<sup>3</sup> POUR ASSURER UN SOUTIEN FINANCIER À VOS PROCHES EN TOUTES CIRCONSTANCES

### GARANTIE PLANCHER

**Vous souhaitez mettre le capital à transmettre à l'abri des fluctuations boursières ?**

La garantie plancher vous permet, en cas de décès avant 75 ans, de garantir à vos Bénéficiaires le versement d'un capital minimum égal à la somme de vos versements diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non-remboursés (dans la limite de 1 000 000 €).

Bien entendu, si l'épargne atteinte est supérieure aux sommes brutes versées, c'est cette épargne qui sera transmise au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non-remboursés.

### GARANTIE VIE ENTIÈRE

Quel que soit votre âge au moment du décès, vos bénéficiaires recevront un capital que vous aurez choisi. Ce capital est composé du montant de la valeur atteinte de votre épargne et d'un capital supplémentaire dont vous choisissez le montant lors de la souscription de l'option, le tout dans la limite de 1 000 000 €. Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) pourra(ont) choisir de recevoir cette somme sous forme de capital ou de rente viagère, réversible ou non.

### GARANTIE VIE UNIVERSELLE

En cas de décès avant 75 ans, cette garantie de prévoyance assure à vos bénéficiaires le versement d'un capital. Ce capital est composé du montant de la valeur atteinte de votre épargne et d'un capital supplémentaire dont vous choisissez le montant lors de la souscription de l'option, le tout dans la limite de 1 000 000 €.

## VOTRE ÉPARGNE À PORTÉE DE CLIC

Pendant toute la vie du contrat, vous pouvez suivre<sup>4</sup> l'évolution de votre épargne depuis le site de votre intermédiaire d'assurance ou sur le site [espace-invest-clients.com](http://espace-invest-clients.com) qui vous est dédié.

### CONSULTATION DE VOTRE CONTRAT

- Mouvements.
- Épargne atteinte.
- Répartition de votre épargne investie.
- Ensemble de vos courriers.
- Fiches d'information financière sur chaque support mises à jour régulièrement.
- États de situation.
- Simulateur de rachat partiel.

### TRANSACTIONS EN LIGNE

- Arbitrages dans le cadre du mode de Gestion Libre (avec alerte en cas de changement du niveau de risque).
- Rachat partiel 72 h<sup>5</sup>.
- Versements libres avec une alerte en cas de changement du niveau de risque.
- Versements libres programmés.
- Modification de vos coordonnées postales ou fiscales.

### ACCÈS DEPUIS VOTRE SMARTPHONE AVEC iGENERALI

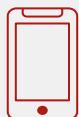
iGenerali est une application entièrement gratuite disponible sur l'App Store et le Google Play Store. Spécifiquement développée pour vous, iGenerali permet de suivre en temps réel l'évolution de votre épargne.

\* Hors cas selon lesquels la souscription et la gestion du contrat ne peuvent pas être réalisées en ligne. Une version papier est alors exigée telle que prévue dans la Note d'information valant Conditions Générales du contrat.

**PROFITEZ  
DE LA SOUSCRITION  
DÉMATÉRIALISÉE\* !**



Votre intermédiaire d'assurance peut vous permettre l'accès à la souscription dématérialisée sous certaines conditions.



### POUR TÉLÉCHARGER iGenerali

Rendez-vous sur App Store ou Google Play Store depuis votre smartphone.



Google Play TM Store et App Store sont des marques déposées respectivement par Google Inc. et Apple Inc.



# LE GROUPE GENERALI UN DES LEADERS MONDIAUX DE L'ASSURANCE ET DE LA GESTION D'ACTIFS

Bénéficiez de l'expertise et de la solidité financière d'un assureur historique mondialement reconnu.

**71**  
millions

**863**  
milliards

**210 %**

**95,2**  
milliards

de clients répartis  
dans plus de 50 pays

d'actifs sous  
gestion

Ratio de  
solvabilité

d'euros de chiffre  
d'affaires

Données au 31/12/2024

Pour en savoir plus : <https://www.generali.fr/institutionnel/nos-atouts/>

## NOTATION FINANCIÈRE

**A+**

AM Best  
STABLE

**A3**

Moody's  
POSITIVE

**A+**

Fitch  
POSITIVE

## LA DURABILITÉ, SOCLE DE NOTRE STRATÉGIE

En tant qu'assureur responsable, nous proposons à nos clients des solutions d'assurance intégrant des caractéristiques extra-financières **environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG)**.

Pour en savoir plus sur notre politique de durabilité :

<https://www.generali.fr/institutionnel/nos-engagements/>

## GENERALI PATRIMOINE, PLUS DE 30 ANS D'EXPERTISE EN ÉPARGNE ET EN GESTION DE PATRIMOINE

Pour répondre au mieux à vos besoins, Generali France a créé **Generali Patrimoine**, un pôle dédié à l'épargne patrimoniale qui s'appuie sur :

- une offre financière et des solutions d'épargne diversifiées et personnalisées ;
- un savoir-faire dans les nouvelles technologies et internet qui est mis à profit dans la conception de solutions d'assurance vie et de retraite ;
- une capacité d'innovation constante dans ses produits d'assurance et ses services ;
- une connaissance complète du marché de l'épargne du fait de la multiplicité de ses canaux de distribution.



# CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS ESPACE INVEST 5

## LES VERSEMENTS

Versement initial minimum	5 000 €
Versement initial minimum dans le cadre des versements libres programmés, choisi lors de la souscription	1 000 €
Versement libre minimum	2 000 €
Minimum par support/ par engagement	1 000 €
Versement initial en Gestion Pilotée	10 000 € minimum par orientation de gestion.
Versement initial en Gestion Personnalisée	Les conditions minimales de versement initial varient selon le mandat de gestion sélectionné. Se référer à l'avenant à la Notice d'Information valant aux Conditions Générales de votre contrat pour plus d'informations.

## LES VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS (MISE EN PLACE À TOUT MOMENT)

Périodicités et montants (minima) :	
• mensuelles ;	100 €
• trimestrielles ;	300 €
• semestrielles ;	500 €
• annuelles.	1 000 €
Minimum par support	100 €
Date de prélèvement	du 1 <sup>er</sup> au 28 du mois.
Versement initial en Gestion Pilotée (en cas de mise en place de transferts programmés à la souscription)	5 000 €

## DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

	MONTANT MINIMUM	RÉALISATION
Rachat partiel <sup>7</sup>	2 000 €	• Possible à tout moment <sup>6</sup> .
Solde après rachat partiel	1 000 €	• Possible à tout moment <sup>6</sup> en Gestion Libre (hors croissance, ETF, actions et supports en unités de comptes dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant spécifique) sous réserve des options de gestion choisies et qu'il n'y ait pas d'avance en cours.
Rachats partiels programmés :		• Valeur atteinte du contrat : 10 000 € min.
• mensuels ;	300 €	• Possible à tout moment <sup>6</sup> .
• trimestriels ;	600 €	• Possible (hors fonds croissance) dès que le contrat a 6 mois.
• semestriels ou annuels.	1 200 €	
Rachat total <sup>7</sup>		
Rente viagère (option) réversible ou non	Si le montant des arrérages trimestriels est inférieur au montant minimum prévu par la réglementation au moment de la demande : versement en capital ou en rente, selon votre choix.	
Montant des arrérages trimestriels à terme échu		
Avance <sup>8</sup>	2 000 € ne dépassant pas 60 % de la valeur atteinte du contrat.	• Possible dès que le contrat a 6 mois. • Uniquement accessible aux Personnes Physiques. • Durée : 6 ans max. (3 ans renouvelable une fois). • Taux : déterminé chaque mois par Generali Vie.

## LES ARBITRAGES

Accessibles dans le cadre de la Gestion Libre :

- montant minimum : **2 000 €.**

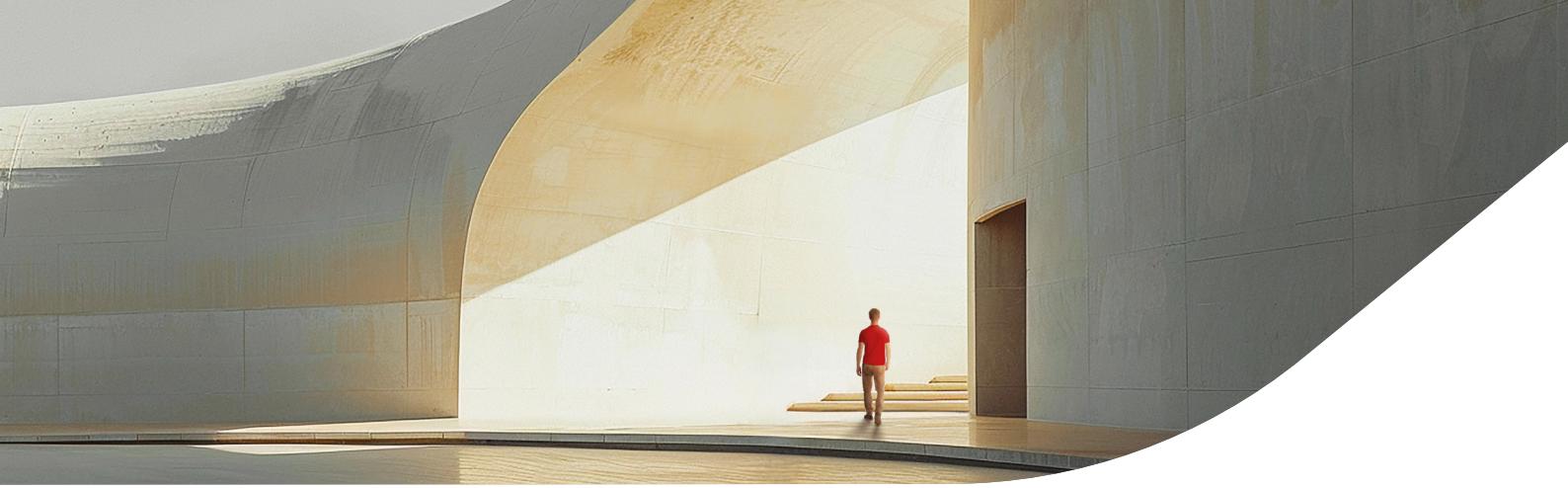
## LES DATES D'INVESTISSEMENT/DÉSINVESTISSEMENT

Sous réserve de la réception des pièces justificatives.

	POUR LE FONDS EN EUROS ET LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE	POUR LE FONDS CROISSANCE
Versements (J = date d'encaissement par la compagnie)	<b>J + 3</b> jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.	À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit <b>J + 3</b> ouvrés.
Rachats (J = date de réception de la demande par la compagnie)	<b>J + 4</b> jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.	À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit <b>J + 4</b> ouvrés.
Arbitrages par courrier (J = date de réception de la demande par la compagnie)	<b>J + 2</b> jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.	À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit <b>J + 4</b> ouvrés.
Arbitrages en ligne (J = date de réception de la demande par la compagnie)	<b>J + 1</b> jour ouvré maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16 h 00. <b>J + 2</b> jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16 h 00.	

## LES OPTIONS

	SÉCURISATION DES PLUS-VALUES <sup>9</sup>	LIMITATION DES MOINS-VALUES ET DES MOINS-VALUES RELATIVES <sup>10</sup>	TRANSFERTS PROGRAMMÉS <sup>11</sup>	DYNAMISATION DES PLUS-VALUES <sup>12</sup>
Périodicité	Hebdomadaire	Quotidienne	Hebdomadaire/Mensuelle/ Trimestrielle	Annuelle
Support(s) d'origine	Un ou plusieurs support(s) en unités de compte déterminé(s) sur le(s)quel(s) l'épargne est investie.		Actif Général de Generali Vie. UC sélectionnées par Generali.	Actif Général de Generali Vie.
Support(s) de destination	Liste des fonds de sécurisation disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance.		Arbitrage de 200 € minimum dont 100 € minimum par support. Arbitrage possible vers des unités de comptes de la Gestion Libre et le profil de Gestion Pilotée.	Maximum 3 supports en unités de compte. 100 € minimum par support.
Seuil de déclenchement	5, 10, 15 ou 20 % des plus-values générées.	5, 10, 15 ou 20 % des moins-values sur les supports en unités de compte.		
Minimum de mise en place	10 000 € sur le contrat (hors croissance, ETF, actions et supports en unités de comptes dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant spécifique).		10 000 € sur Actif Général de Generali Vie ou 5 000 € sur Actif Général de Generali Vie ou UC sélectionnées par Generali sur la Gestion Pilotée.	10 000 € sur Actif Général de Generali Vie.
Frais	0,50 % du montant transféré.			0 %



## LES FRAIS

Frais d'entrée pour le versement initial,  
les versements libres et libres programmés

4,50 % maximum.

Frais de gestion :

- fonds en euros Actif Général de Generali Vie ;
- fonds Croissance G Croissance 2020 ;
- supports en unités de compte (dont ETF)<sup>13</sup> ;
- actions (titres vifs) ;
- au titre de la Gestion Pilotée.

0,90 % maximum par an.

1,00 % maximum par an  
(prélevé hebdomadairement sur la valeur de l'actif).

1,00 % maximum par an (prélevé trimestriellement).

1,20 % maximum par an (prélevé trimestriellement).

0,60 % maximum par an (prélevé trimestriellement).

Frais d'arbitrage :

- en ligne ;
- par courrier.

Le 1<sup>er</sup> de la vie du contrat est sans frais.

15 € par arbitrage.

0,60 % de la somme transférée  
(minimum de 15 €, maximum de 200 €).

Frais de changement de mode de gestion

0,60 % de la somme transférée  
(minimum 15 €, maximum 200 €).

Autres frais pour le fonds  
Croissance G Croissance 2020

15 % maximum du solde créditeur du compte de participation  
aux résultats spécifique au fonds croissance.

Transferts programmés

Gratuit.

Dynamisation des plus-values

Gratuit.

Sécurisation des plus-values

0,50 % du montant arbitré.

Limitation des moins-values  
et des moins-values relatives

0,50 % du montant arbitré.

Investissement sur Actions en Gestion Libre  
(Taxe sur les transactions financières)

0,30 % maximum par investissement.

En cas de rachat (partiel ou total), l'Assureur pourra prélever une indemnité maximum de 20 %, telle que prévue à l'article R132-5-3 du Code des assurances sur les sommes brutes désinvesties des supports suivants :

- supports en unités de compte constitués d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés ;
- SCI, SCPI, OPCI, Autres FIA et autres fonds à objet immobilier.



1. Options accessibles dans le cadre de la Gestion Libre et selon les modalités prévues dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat.
2. Sous réserve qu'il n'y ait pas de Bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.
3. Selon les modalités prévues dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat d'assurance vie Espace Invest 5.
4. Selon les modalités prévues dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat. Prendre contact avec votre intermédiaire d'assurance.
5. L'envoi des fonds sera traité par l'assureur dans un délai de 72 heures maximum (3 jours ouvrés) à la condition que les coordonnées bancaires du souscripteur aient été préalablement transmises et enregistrées par l'assureur et que ce virement soit à destination d'un établissement bancaire situé en France. La date de crédit sur le compte bancaire peut être impactée par les délais interbancaires en vigueur, ces délais étant indépendants de la volonté de l'assureur. Sous réserve que les conditions indiquées sur le site soient respectées.
6. Sous réserve qu'il n'y ait pas de Bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.
7. Des frais de sortie peuvent s'appliquer, tels qu'indiqués dans la Note d'information valant Conditions générales.
8. L'avance est un prêt soumis à l'accord de l'assureur, remboursable en 6 ans maximum. Elle n'est pas imposable mais vous payez des intérêts sur la somme avancée selon les modalités définies dans le règlement général des avances en vigueur au jour de la demande d'avance.
9. Option non compatible avec l'avance, les transferts programmés, la dynamisation des plus-values et des rachats partiels programmés.
10. Options exclusives l'une de l'autre et compatibles avec toutes les options programmées.
11. Option non compatible avec l'avance, la sécurisation des plus-values, la dynamisation des plus-values et des rachats partiels programmés.
12. Option non compatible avec l'avance, les versements libres programmés, les rachats partiels programmés, les transferts programmés et la sécurisation des plus-values.
13. Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres.

Le contrat d'assurance vie individuel Espace Invest 5 et le contrat de capitalisation Espace Invest 5 Capitalisation libellés en euros et/ou unités de compte et/ou en engagements croissance donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance) sont assurés par Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

**Generali Vie**, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327\_01NBYI . Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.